

Epreuve - Matière : 101 0430

Session : 2026

## CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Les années 2000 correspondent à un moment de grandes mutations pour le secteur de la presse et celui de la recherche et cela pour deux causes différentes qui cependant se rejoignent en participant au même élan de transformation structurelle dans chacun de leur domaine. En effet, le secteur de la presse est confronté alors à une évolution structurelle profonde avec l'apparition de la lecture et consommation en ligne des actualités par les usagers internautes. Le secteur de la recherche, lui, se voit davantage mis sous pression

périodiques physiques perdurent et méritent tout autant une attention - et un budget - en matière de gestion. Ce bref tableau de l'évolution des usages des périodiques, conséquence de l'évolution de leur production et de la demande d'Internet ne va pas sans interférer sur l'évolution de leur gestion, ce qui pose un certain nombre de défis aux bibliothèques, et cela qu'elles soient territoriales ou relevant de l'état. Notre propos présente dans une première partie les défis posés aux bibliothèques relevant du Ministère de la Recherche et de l'enseignement supérieur sans cependant s'y restreindre afin de présenter dans une seconde partie les solutions et les perspectives qui relèveraient aussi des bibliothèques sous tutelle du Ministère de la Culture, et cela en association ou coopération.

II/ Les périodiques en bibliothèques posent des défis en matière de moyens, d'accès à l'information ou à la recherche, d'évaluation mais aussi de stockage et de pertinence des usages.

Constatant que certains titres sont doublés du fait de leur support <sup>matériel</sup> physique et électronique, d'autres ne sont accessibles que physiquement ou sous la forme de ressources électroniques. Dans tous les cas, la question des moyens financiers et aussi physiques en terme de place se pose et demande aux bibliothèques d'opérer des choix. D'autant que dans le cas des ressources électroniques, des éditeurs peuvent monnayer et limiter l'accès en nombre d'utilisateurs ou construire une offre tarif

est difficile à quantifier, la lecture en ligne suppose des ressources électroniques est plus facile à mesurer soit en nombre de connexion ou en nombre de téléchargement - étant entendu qu'une ressource matérielle ne peut être quantifiée qu'en rapport au prêt ou à sa demande de communication. Les collections accessibles directement et consultables sur place sont plus difficile à évaluer. Il est à noter que l'évaluation d'usage des ressources électroniques a pu positivement évoluer en éliminant du comptage les doubles téléchargement pour un usager et les enquêtes statistiques nationales annuelles des bibliothèques universitaires et services de documentation de établissements de l'enseignement supérieur montrent un public d'utilisateurs de plus en plus captifs de l'accès en ligne des périodiques.

Pour les périodiques accessibles dans un format non dématérialisé, la problématique de leur conservation et archivage pose un problème de place.

Toutes les collections de périodiques, matérialisées ou dématérialisées, posent enfin une problématique d'accès et de communication et cela selon deux logiques : une logique de découvrabilité ou d'interrogation de la ressource et une logique d'accessibilité selon un mode le plus directe possible à l'utilisateur qu'il soit porteur ou non d'un handicap. Les collections physiques matérielles peuvent alors subir un traitement de numérisation et la mise en accès numérique doit répondre à un certain nombre de normes répondant à cette double logique. Le chantier à présent achevé de la transition bibliographique est en mesure de parvenir à la première et les normes d'accessibilité numérique sont de plus en plus nativement intégrées ou prises en compte pour répondre à la seconde.

II Face à ces nombreux défis, les professionnels des bibliothèques s'engagent dans des solutions parfois coopératives et ouvrent leurs établissements à de nouvelles perspectives pour

d'information, de diffusion et de soutien à la recherche.

Pour répondre en partie au problème des moyens financiers et dans une démarche de science ouverte, il est depuis quelques années demandé et devenu automatique pour les chercheurs de rendre accessibles et donc publics leurs articles publiés dans les revues scientifiques dès lors que leurs travaux ont pu bénéficier de financements publics. Il n'est donc plus nécessaire pour les bibliothèques d'acquiescer la revue électronique ou matérielle présentant leurs travaux par celles qui n'y seraient pas abonnées. Par ailleurs les choix opérés en terme budgétaires peuvent se trouver guidés par l'évaluation des usages des ressources qui en sont faits tout en étant par ailleurs un guide afin de mieux valoriser des ressources périodiques qui sembleraient pertinentes et pourtant peu visibles ou exploitées.

La gestion des périodiques se déplace de plus en plus de son traitement intellectuel par le personnel vers une automatisation assistée et vers une valorisation : ainsi en témoignent les manifestations d'actions culturelles des bibliothèques où les périodiques sont valorisés au sein d'exposition. Les plans de numérisation des collections les rendent aussi accessibles aux publics qui dépassent seuls le périmètre de l'établissement.

Concernant les problématiques de conservation et d'archivage matériel, de plus en plus de bibliothèques coopèrent ensemble sur une politique concertée, à l'exemple de schéma départementaux ou régionaux comme le Pays de la Loire où des initiatives se dessinent qui incluent bibliothèques universitaires et territoriales. Par ailleurs, le service de prêt entre bibliothèques permet l'accès à certains périodiques que certains BU auraient éliminés et pour ce qui concerne

Epreuve - Matière : .....101..... 0 430 Session : .....2026.....

## CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

avoir conscience que leur investissement en matière de périodique est un soutien à la production et donc d'accès à l'information et à la recherche. Les bibliothèques peuvent se voir comme garante d'une certaine fiabilité et qualité des périodiques qu'elles sélectionnent et diffusent, de même qu'elles ont une responsabilité dans leur communication par le choix de bulletinage et d'indexation ou de valorisation à travers l'action culturelle. Elles peuvent questionner l'accès à leurs collections

Concours section : BIBAS EXTERNE CLASS.SUPERIEURE

Epreuve matière : Composition

N° Anonymat : **V260NAT1012751** Nombre de pages : 8



